



TIR CLUB ALPIN

Mr Jean François ASTIER / Mr Robert BORANIAN

Tel : 06 08 63 72 34 – 04 92 53 53 37

126 Route de la Luye 05000 - GAP (Cliquez pour accéder directement)

Mail : astier.jeanfrancois@wanadoo.fr

FICHE D'INSCRIPTION

Merci de soigner l'écriture

Informations Personnelles

Nom :
Prénom :
Profession :
Nationalité :
Date et lieu de naissance : / /
.....

Coordonnées

Adresse :
.....
Téléphone portable : / / / /
E-mail :
.....

Personne à Prévenir en Cas d'Accident

Nom : Prénom :
Téléphone :

Autres Informations

Mutation (Provenance)* :

*Indiquez le nom de votre précédent club (si déjà licencié).

N° de licence** :

**Si déjà licencié.

Fait à Le / / 20

Pièces à Fournir

- 1 photo d'identité.
- Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso).
- Copie de la dernière licence (si déjà inscrit à un autre club).
- Justificatif de domicile (Facture de gaz, d'électricité, d'eau ou de téléphone, avis d'impôt).
- Certificat médical de moins de 3 mois.

TARIF ADHERENTS

- Cotisation annuelle : adhésion en tant que club principal ou secondaire : **180€**
+
- Licence Fédérale FFT : **88€**
+
- Droit d'entrée et formation obligatoire : **50€** (uniquement la première année)
 - Initiation au tir et règles de sécurité (1 heure de cours pratique et théorique)
 - Inclus : 50 cartouches, cible et prêt d'armes

Soit **318€** la première année, puis **268€** les années suivantes (Possibilité de paiement en 4 fois)

Installations du club

- 32 pas de tir à 25 mètres
- 6 pas de tir à 50 mètres
- 6 pas de tir carabine à 100 mètres
- Stand aménagé avec tir sur cible métallique (GONG) et 2 racks TAR
- Surface totale du terrain : 6500 m²



Journée de l'assemblée générale suivie d'un barbecue.

Pour les journées découverte du Tir sportif pour comités d'entreprise ou séminaires, veuillez nous contacter.

Des packs « **Découverte, Premium, Semi-Auto, Multi-Armes et Sniper** » sont disponibles sur notre site internet ou bien sur place, au stand.

Formulaire d'autorisation de droit à l'image

☐ J'autorise l'association / ☐ je n'autorise pas l'association *Tir Club Alpin* à me photographier et me filmer par l'équipe ou des professionnels dans le cadre des différents événements, du développement des divers réseaux sociaux et de la communication de l'association (par exemple : via des spots publicitaires).

Si je coche la case "J'autorise", j'accorde à l'association Tir Club Alpin le droit non exclusif de :

- Reproduire et diffuser, directement ou par l'intermédiaire de tiers, les photographies et vidéos me représentant sur le territoire français.
- Exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, sous toute forme et sur tous supports, y compris dans le cadre de la communication de l'association, pour une durée indéterminée.
- D'accorder cette autorisation à titre gratuit et à la condition que les utilisations de mon image ne portent en aucune façon atteinte à ma vie privée, et plus généralement ne me nuisent ou ne me causent aucun préjudice.

Cette autorisation permet notamment de :

- Diffuser les photographies et vidéos me représentant sur les réseaux sociaux de l'association (Facebook, Instagram, etc.).
- Autoriser l'utilisation de mon image dans des articles de presse (magazines, quotidiens et périodiques accrédités par la commission paritaire).
- Permettre l'insertion de mon image dans des annonces presse.

Je peux retirer mon autorisation à tout moment en écrivant à l'adresse mail suivante :

astier.jeanfrancois@wanadoo.fr

« Nous veillerons à ne pas filmer les visages de près et privilégierons les plans de dos ou de côté, en évitant de nous approcher trop des personnes. En cas de nécessité pour une mise en scène, une « interview » ou autre situation particulière, nous vous demanderons votre autorisation au préalable. »

Je soussigné(e)* :

Le parent ou le représentant légal de [si mineur] :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays :

Date et signature :

➡ Rejoignez nos réseaux sociaux pour suivre l'activité du club, voir nos événements et partager les vôtres !



Facebook : Tir Club Alpin /



Instagram : TirClubAlpin

*Si la personne est mineure, c'est le parent ou le représentant légal du mineur d'en donner l'autorisation légale de signer cette autorisation en son nom.